

nent leur costume religieux à la fête de la Toussaint, en 1800. A cette heureuse nouvelle les Sœurs de la Maison-Mère, pénétrées de la joie la plus vive et remplies d'une entière confiance, se décident aussi à se revêtir de cet habit saint et vénéré qu'elles n'avaient quitté, huit ans auparavant, qu'avec la plus profonde douleur.

## CHAPITRE II.

### ÉTABLISSEMENT DES FILLES DE LA SAGESSE A L'HOPITAL MARITIME DE BREST, PENDANT LA RÉVOLUTION.

La Révolution a écrit dans l'histoire de la Congrégation de la Sagesse une page sanglante et glorieuse ; nous venons de le voir. Cependant nous n'avons pas encore lu cette page tout entière. Elle est longue, et, pour la bien connaître, il est nécessaire d'étudier les principaux événements qui se sont accomplis dans plusieurs établissements de cette admirable Congrégation, pendant les jours néfastes qui se sont levés sur notre France, à la fin du siècle dernier. Nous commencerons par l'établissement de Brest qui a joué le rôle le plus important et le plus glorieux. Ce que nous allons dire sera comme la continuation et le complément de l'histoire de la Maison-Mère de Saint-Laurent.

Brest est la seule ville importante où les Filles de la Sagesse eurent la faculté de demeurer pendant toute la Révolution. Il est vrai qu'on ne pouvait se passer d'elles ; la guerre et des épidémies terribles avaient rendu leurs services indispensables. On les gardait, mais on s'était bien promis de les torturer sans cesse, afin, disait-on, de leur faire payer chèrement leur résidence dans l'hôpital de la marine. On peut dire avec vérité que de toutes les Religieuses qui ont souffert, pendant la Révolution, celles de l'hôpital maritime de Brest peuvent tenir le premier rang, si l'on considère cette suite de

persécutions qu'elles ont endurées, pendant dix années.

La maison de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre ayant été pillée et incendiée, et toutes les Sœurs ayant été obligées de fuir, Brest devint comme le chef-lieu de la Congrégation, et empêcha que la chaîne de son histoire ne fût interrompue. Grâce à cette circonstance heureuse, la Congrégation n'a pas cessé de former une Communauté visible.

Nous verrons plusieurs Filles de la Sagesse, chassées de leurs établissements, venir se réfugier dans celui de Brest ; nous en verrons d'autres, auxquelles on est forcé d'ouvrir les portes de leur prison pour les envoyer encore à Brest, où six mille malades les attendent dans l'hôpital et dans les ambulances ; nous verrons aussi la Supérieure générale de la Sagesse venir terminer les années de son généralat au milieu de ses Sœurs : tout cela nous montre l'importance de cet établissement qui, pendant quelque temps, a compté environ 80 Religieuses. La Révolution, qui se servait d'elles parce qu'elle ne pouvait s'en passer, ne devait pas manquer de les persécuter, comme elle le faisait partout. Mais la violence des persécutions qu'elles ont eues à subir n'a contribué qu'à faire briller leurs vertus d'un plus grand éclat et à donner à leurs œuvres un plus grand mérite.

Les premières tracasseries qu'on leur suscita furent motivées sur ce qu'elles avaient, le 23 octobre 1789, accepté, quoique malgré elles, un marché qui les chargeait du service général de l'hôpital. Les entrepreneurs et fournisseurs de cet établissement leur firent une opposition constante, quand ils se virent privés des larges bénéfices qu'ils faisaient au détriment de l'établis-

sement lui-même, dont ils étaient loin de rechercher les intérêts.

Un autre sujet de chagrin pour les Sœurs ne tarda pas à se présenter. Le R. P. Micquignon, présentant des orages, leur avait envoyé, au commencement de 1790, le P. Duchesne, pour les soutenir et les diriger. Elles purent en jouir assez tranquillement pendant une année. Mais voilà que tout à coup ce digne prêtre fut dénoncé, arrêté et mis en prison aux Carmes ; c'était le 28 juin 1791. Des amis le réclamèrent et obtinrent sa liberté, le 1<sup>er</sup> août de la même année, sous la condition toutefois qu'il s'éloignerait de Brest. Il fut donc obligé de se retirer dans sa famille, où il fut atteint d'une grave maladie. Ainsi la Communauté de Brest fut privée des secours d'un prêtre qui méritait toute sa confiance.

Les Sœurs, ne sachant à qui confier leurs plus intimes secrets, se décidèrent à demander leur aumônier aux directeurs du département. Ce qui leur donnait quelque espoir, c'est qu'on venait de rendre aux Dames de l'Union-Chrétienne leur aumônier, que l'on avait également emprisonné. Voici leur lettre :

« Messieurs,

« Nous rendons hommage aux mesures que vous avez prises pour ramener l'ordre dans le département qui est confié à vos soins.

« En faisant rétablir dans ses fonctions l'aumônier en qui les Dames de l'Union-Chrétienne, à Brest, avaient mis leur confiance, vous leur avez rendu la paix de la conscience si nécessaire aux maisons religieuses. Nous avons aussi un aumônier ; le malheur des temps nous

en a privées. Après l'avoir détenu dans la maison des Carmes, le district de Brest, instruit de sa bonne conduite en tout temps, l'a mis en liberté, mais l'obligeant à s'éloigner de la ville ; et, comme il a notre confiance entière, nous nous trouvons privées des secours que nous procureraient sa piété et ses lumières. Nous sommes au nombre de 36, et tout Brest nous rend la justice de dire que nous remplissons, comme nous le devons, les fonctions de citoyennes dans le soulagement des malades qui nous sont confiés ; nous désirons aussi remplir celles de chrétiennes, et pour cela nous avons besoin de la protection que vous accordez à tous. »

La réponse à cette lettre ne fut pas favorable ; mais les Sœurs insistèrent et obtinrent enfin ce qu'elles désiraient. Leur aumônier leur fut rendu, à condition qu'il célébrerait la Messe, porte close, aux heures prescrites par un arrêté du département, et que les étrangers ne pourraient y assister. On envoya chercher le P. Duchesne à Pordic dans le diocèse de Saint-Brieuc, où il se trouvait, en attendant que Dieu lui manifestât sa volonté. Peu de temps après son arrivée, il fut encore obligé de se tenir caché. Les Sœurs ne parlaient de lui que sous le nom de *Sœur Lazare* : c'était le nom de l'une d'entre elles. Mais il arriva que quelques-uns des espions dont les Religieuses étaient entourées parvinrent à découvrir que, sous ce nom, on parlait d'un personnage mystérieux ; on changea alors son nom en celui de *Sœur Saint-Méen*.

Les persécutions continuèrent toujours. Les Sœurs, se voyant en butte à toutes sortes d'injures et de calomnies, crurent devoir en écrire, en février 1792, au ministre de la marine et à certains personnages dont elles étaient

favorablement connues, afin d'expliquer leur conduite irréprochable sous tous les rapports. Le style de ces lettres fait croire qu'elles ont été rédigées par le Père Duchesne. Mais que pouvait-on attendre de bon de ceux qui avaient le pouvoir en mains, lesquels étaient toujours remplacés par des hommes encore plus méchants que leurs devanciers ? Le flot révolutionnaire ne cessait de monter, et l'orage grondait avec tant de violence que les réclamations les plus justes n'étaient pas écoutées.

C'est alors que la Supérieure de Brest fut obligée de s'éloigner de ses Sœurs, dont elle était si tendrement aimée. Quand la Révolution éclata, la Supérieure de l'hôpital maritime de cette ville était une demoiselle de Sapinaud de Bois-Huguet, dite en religion Sœur Thérèse du Saint-Esprit. Elle fut contrainte de se retirer, parce qu'elle était noble, ce qui était alors un crime. Elle quitta Brest dans les premiers mois de 1792 ; voici ce qui détermina son départ.

M. Saint-Pern, l'un des commissaires de ce temps-là, se rendit un jour au bureau, où plusieurs Sœurs étaient à travailler. Il se présenta insolemment, et, s'appuyant sur un des meubles, car on ne le priait pas de s'asseoir, il se mit à débiter une foule de riens, puis, fixant les Sœurs les unes après les autres, il leur demanda : « Eh bien ! où est donc la Sapinaud ? où est-elle donc, cette noble ? Je voudrais bien la voir ; qu'on aille la chercher. » Personne ne lui répondit, et il se retira comme il était venu.

La Supérieure jugea alors qu'il était prudent de quitter l'établissement. Elle se rendit à Saint-Laurent, dont elle fut obligée de s'éloigner bientôt pour se cacher. Elle suivit plus tard la grande armée vendéenne, dont ses frères faisaient partie, comme officiers des plus cou-

rageux. Ainsi que beaucoup d'autres Religieuses hospitalières qui avaient été chassées de leurs maisons, elle se voua au soulagement des malades et des blessés de cette armée royaliste et chrétienne. Elle mourut à Dol, en fuyant, après une défaite des Vendéens, en 1795. Elle avait été Supérieure au Dorat, avant d'être mise à la tête de l'importante maison de Brest. Elle se nommait dans le monde *Esprit-Marie-Thérèse*. C'était une Religieuse d'une vertu solide et d'un mérite vraiment supérieur. Elle avait fait profession en 1770.

A son départ de Brest, elle fut remplacée par la chère Sœur Iphigénie, qui ne voulut cependant point d'autre titre que celui d'aînée de ses Sœurs. La Sœur Honorine, chargée du matériel et des rapports avec l'administration, conserva cet emploi qui demandait une haute intelligence et une prudence consommée.

C'est le 18 août 1792 que l'Assemblée nationale décréta la suppression de toutes les Congrégations religieuses, consentant toutefois à conserver provisoirement dans les hôpitaux et les maisons de charité les mêmes personnes qui s'y trouvaient, et qui voudraient continuer le service des pauvres et le soin des malades, à titre individuel, c'est-à-dire comme simples particulières, sous la surveillance des corps municipaux et administratifs. Les costumes religieux étaient prohibés en même temps que les Congrégations étaient dissoutes.

Il était impossible de se soustraire à cette loi tyrannique. Cependant les Filles de la Sagesse de Brest continuèrent encore à porter leur costume religieux, quoiqu'elles sussent bien qu'on l'avait quitté à la Maison-Mère de Saint-Laurent. Ainsi elles furent les dernières à laisser leur saint habit et les premières à le reprendre, comme nous le verrons plus tard. Elles attendirent une

sommation en règle. Ce fut le 20 septembre que le district de Brest envoya à l'hôpital trois de ses membres, pour donner officiellement aux Sœurs connaissance de la loi. Elles écoutèrent avec calme et en silence la lecture de cette loi inique et impie, refoulant au fond de leurs cœurs les sentiments d'indignation que devaient nécessairement exciter en elles de pareilles mesures, lesquelles n'avaient pour but que l'anéantissement de la religion et de ses saintes pratiques.

Que vont faire maintenant ces ferventes Religieuses ? que vont-elles devenir ? On vient de leur déclarer que la famille de Montfort n'existe plus ; car les noms des deux Congrégations sont exprimés dans le premier article de la loi. On vient de leur déclarer que les Filles de la Sagesse ne peuvent plus vivre en Communauté, que leur nom de religion ne doit plus être prononcé, et que leur habit doit disparaître. Ah ! elles n'ont toutes qu'un cœur et qu'une âme ; elles voudraient souffrir et mourir ensemble ; comment peuvent-elles se séparer ? Elles aiment leurs pauvres malades pour l'amour de Dieu ; qui les soignera à leur place ? peuvent-elles les abandonner ? Et d'ailleurs, si leur Congrégation n'est plus reconnue par la loi, qu'importe ? pour elles, elles la reconnaissent encore ; elles reconnaissent leurs Supérieurs et leur autorité, à laquelle elles sont toujours soumises ; elles reconnaissent leurs Sœurs qui composent la famille spirituelle à laquelle elles sont heureuses d'appartenir. Si elles sont forcées de se dépouiller, pour un temps, de leur saint habit religieux, elles pourront toujours conserver les liens si doux et si glorieux qui les attachent à la religion. Le ciel accueillera toujours les vœux qu'elles pourront renouveler dans le secret, et rien au monde ne les empêchera d'aimer et de pratiquer la pauvreté, la chasteté et

l'obéissance. Elles seront toujours Religieuses par le cœur, si elles ne le sont pas par l'habit. Tant qu'on ne leur demandera rien de contraire à leur conscience, elles consentiront à passer pour des mercenaires aux yeux de la loi, sachant bien qu'elles sont toujours devant Dieu de véritables épouses de son Fils, de vraies Filles de la Sagesse. Elles resteront donc dans cet hôpital avec ce digne Missionnaire que la divine Providence leur a donné pour guide et pour consolateur, à moins qu'on ne les en chasse de force, ou que leurs Supérieurs ne leur enjoignent d'en sortir.

Sur ces entrefaites, les Supérieurs-généraux écrivirent à Brest pour proposer aux Sœurs, comme on l'avait fait à la Maison-Mère, de se retirer momentanément dans leurs familles, en attendant des jours meilleurs. Il y avait alors environ 80 Religieuses à l'hôpital de la marine ; plusieurs y étaient venues des établissements de la Bretagne, d'où on les avait chassées. Personne d'abord ne voulut user de la permission accordée à toutes ; mais enfin, douze d'entre elles se décidèrent à prendre ce parti extrême, Dieu sait avec quelle douleur ! Elles ont prouvé plus tard que ce regret était sincère, en revenant à la Maison-Mère, à la première lueur de la pacification.

Après le départ de ces douze Sœurs, celles qui restèrent continuèrent leur service au milieu de toutes sortes de vexations. On voulut leur faire prêter serment à la constitution ; mais elles s'y refusèrent courageusement. « Nous remplirons nos devoirs comme par le passé, dirent-elles ; nous ne nous engageons à rien de plus. » Elles se virent obligées cependant de cacher leurs insignes religieux, et de changer de vêtement. A leur costume si modeste, à leurs manières si nobles et si simples, à leur maintien si grave et si religieux, il était toujours

aisé de voir qu'elles n'appartenaient point au monde. Leur seule vue inspirait le respect à tous ceux qui n'avaient pas perdu tout sentiment d'honneur. Selon quelques-uns de leurs amis, elles auraient dû même faire dans leur costume un changement plus notable, afin de se mettre à l'abri de bien des reproches et de bien des injures.

Un jour que la Sœur Honorine avait affaire à M. Redon de Beaupreau, intendant de la marine, qui était dévoué aux Sœurs, elle se présenta chez lui avec quelques-unes de ses compagnes. Elles étaient toutes habillées différemment, mais ayant toutes leur mouchoir blanc qu'elles n'ont jamais quitté. La Sœur Honorine avait, ce jour-là, une robe noire avec un tablier blanc. En la voyant entrer, M. l'intendant lui trouva, ainsi qu'aux autres, un air tellement religieux que, bien qu'il fût leur protecteur, il se mit dans une sorte de colère contre elles. « C'est donc pour vous moquer de la loi, Mesdames, leur dit-il, que vous agissez ainsi ? Eh ! vous semblez être encore plus Religieuses que vous l'étiez avant. Hâtez-vous de quitter ce costume, si vous voulez que nous traitions d'affaires. » La Sœur Honorine fut obligée d'entrer chez la Dame de l'intendant qui l'affubla d'une robe bleue et lui mit sur la tête un bonnet du monde. Il en coûtait au brave intendant de parler et d'agir ainsi ; mais il y avait dans les pièces voisines un grand nombre de commis, employés dans les bureaux de la marine. Il craignait de se compromettre et d'attirer en même temps de plus grands désagréments aux Sœurs, en les autorisant à paraître sous un costume presque aussi religieux que celui qu'elles avaient été forcées de quitter.

L'année 1793, la plus sombre dont il soit question dans nos annales françaises, ne pouvait manquer d'apporter

de nouvelles douleurs à la Communauté de Brest. Malgré toutes les concessions que les Sœurs avaient faites pour se maintenir dans leurs fonctions, malgré le désir des médecins et de plusieurs commissaires de les garder dans l'hôpital, il s'en trouvait quelques-uns qui auraient voulu s'en débarrasser. On chercha à les lasser, à force de persécutions. Déjà, depuis longtemps, on faisait, le jour et la nuit, des visites dans leurs appartements. Ces fouilles devinrent de plus en plus minutieuses et vexatoires. L'une de ces visites des agents de la Révolution faillit amener l'arrestation du P. Duchesne ; voici dans quelle circonstance.

Il venait de dire la sainte Messe, et il faisait son action de grâces, lorsqu'on entendit heurter à la porte de la chambre où il se trouvait. La Sœur Saint-Lazare, qui était elle-même dans cette chambre, occupée à mettre en place les ornements sacerdotaux, pria les visiteurs d'attendre un instant. Le P. Duchesne profita de ce moment pour se coucher dans un lit dont les rideaux étaient fermés. On avait placé sous le matelas tous les objets qui avaient servi à la célébration des saints mystères. Une coiffe de femme fut promptement attachée aux rideaux, dans l'endroit le plus apparent. Quand tout fut prêt, la Sœur Saint-Lazare alla ouvrir la porte qui était soigneusement fermée à l'intérieur. « Pardon, Messieurs, dit-elle aux agents de la Révolution ; j'ai toujours quelques pauvres malades dans la maison, et ils me donnent bien de l'occupation. — Cela suffit », dirent les dangereux visiteurs, et ils passèrent outre.

On ne s'en tint pas aux fouilles fréquentes et minutieuses. Un jour, à 8 h. du matin, on vint prévenir la Sœur qui faisait les fonctions de Supérieure, qu'à 9 h. on les conduirait toutes en prison au château de la ville. Elle

se hâta d'en avertir ses compagnes, afin qu'elles se préparassent à ce triste départ. Mais le plus difficile était de faire sortir de la maison le P. Duchesne et de le mettre en sûreté. La Sœur Honorine, qui était au lit, malade et presque mourante, ramassa ce qu'elle avait encore de force, et écrivit un petit billet à la sœur de M. le curé de Landerneau, si bien connue à Brest sous le nom de la *Grande-Marguerite*. Elle la pria de l'obliger, en recevant chez elle une personne de ses amies. On travestit le P. Duchesne le mieux qu'on put, et, placé sur une charrette toute remplie de linge que l'on conduisait au lavoir, il eut le bonheur de traverser le corps de garde qui était à la porte de l'hôpital, sans éveiller aucun soupçon. Le reste de la journée se passa tranquillement ; on ne vint point inquiéter les Sœurs. Peut-être avait-on voulu les épouvanter ; peut-être aussi les méchants avaient-ils été obligés de s'arrêter devant l'opposition des médecins et des commissaires qui, dans l'intérêt des malades, ne pouvaient consentir à éloigner des infirmières aussi intelligentes et aussi dévouées.

Le calme toutefois ne fut pas de longue durée. On en voulait surtout à la Sœur Honorine, qui traitait avec l'administration pour les besoins du service. On trouva plusieurs billets anonymes qu'on supposa avoir été écrits par elle. On les porta au Comité révolutionnaire, devant lequel il lui fallut comparaître ; mais elle montra tant de fermeté et tant de présence d'esprit dans ses réponses, qu'on la renvoya. De nouveaux billets réveillèrent encore les soupçons ; on voulut une seconde fois la forcer de comparaître, mais elle était alors dangereusement malade. Un des membres du comité se rendit à l'hôpital et demanda à lui parler. Malgré le triste état dans lequel on lui dit qu'elle se trouvait, il insista tellement qu'il fallut

céder à la force. Introduit chez la malade, il exige impérieusement qu'on le laisse seul. Une Sœur se tenait cachée dans une chambre voisine et entendait tout ce qu'on disait. Pendant une heure, la pauvre mourante est mise à la question, et à toutes les interrogations qu'on lui fait elle se contente de répondre : « C'est mon secret. » Cependant les Sœurs tremblaient que, fatiguée par tant d'obsessions et épuisée par la violence de la fièvre, elle ne laissât échapper, sans le vouloir, quelques paroles compromettantes. Une d'entre elles, la Sœur Saint-Lazare, pharmacienne, ne craint pas d'entrer dans la chambre de la malade et d'adresser des reproches sévères à son bourreau, qui est contraint de se retirer, sans avoir rien appris.

La Sœur Honorine mourut dans la soirée ; les fatigues causées par la visite cruelle qu'elle avait reçue avaient sans doute contribué à avancer le moment de sa mort. Elle ne put recevoir les derniers secours de la religion, car le P. Duchesne n'était plus dans la maison ; mais elle mourut calme et tranquille, pleine de confiance en Dieu qui la récompensait visiblement, par des consolations intérieures, de tout ce qu'elle avait souffert pour lui avec tant de générosité. Ce qui fut pour les Sœurs un surcroît de chagrin, c'est l'affreuse nécessité où elles se trouvaient d'abandonner le corps de leur vénérée compagne à un prêtre schismatique qui vint faire les cérémonies de l'enterrement, auquel elles ne pouvaient paraître. Mais leurs prières n'en furent que plus ferventes et plus agréables au Seigneur qui connaissait la vivacité de leur foi.

La Sœur Honorine se nommait dans le monde Marie Seguin. Elle était née, le 27 janvier 1753, à Saint-Georges d'Oleron. Entrée au noviciat, le 16 septembre 1773, elle fit profession, le 15 septembre 1774, et mou-

rut à Brest, le 2 novembre 1793. C'était une Religieuse d'un grand talent et d'une grande vertu. Une petite-nièce de la Sœur Honorine est morte à Saint-Laurent, en 1877 ; elle était la doyenne de profession, et s'appelait Sœur de la Croix. Celle-ci avait dans la même Congrégation une sœur qui a terminé sa carrière quelques années avant elle.

Au commencement de 1794, les Sœurs de Brest furent menacées d'être habillées de grosse bure brune, comme les forçats, d'être enchaînées deux à deux et déportées à Cayenne. Il fallut pourtant s'assurer auparavant qu'on pouvait s'en passer : c'est à quoi on visait depuis longtemps. Pour mettre ce projet à exécution, on choisit trente femmes séculières qui voulaient bien faire preuve de bonne volonté, et qui se réjouissaient elles-mêmes de pouvoir montrer que les Sœurs n'étaient nullement nécessaires à l'hôpital. Ces nouvelles hospitalières se rendaient, chaque matin, à l'établissement, dans une mise qui annonçait plutôt des inspectrices que des femmes de travail et de peine. On les mit, pendant quelques jours, avec les Sœurs, pour se former aux emplois. Celles-ci, avec une générosité toute chrétienne, ne refusèrent pas de leur donner des avis et des leçons, afin qu'elles pussent rendre de plus grands services à leurs chers malades qu'elles étaient obligées de quitter. Mais quand vint le moment d'assigner à chacune de ces femmes son emploi dans les salles des malades, la plupart des médecins s'y opposèrent absolument. Les malades eux-mêmes refusèrent les soins des nouvelles venues, et menacèrent de les jeter par les fenêtres, si elles reparaissaient. Ils savaient bien, ces pauvres malades, que personne ne pourrait remplacer auprès d'eux leurs charitables infirmières, ou plutôt les mères si tendres que la religion leur avait

données. Aussi se révoltèrent-ils à la nouvelle de leur expulsion, et manifestèrent-ils si énergiquement leur détermination de les conserver à l'hôpital ou d'y mettre le feu, que l'autorité malveillante fut obligée de céder.

Les dames républicaines furent congédiées, et les Sœurs continuèrent à soigner leurs malades qui venaient de leur montrer tant de reconnaissance et tant d'attachement ; mais ce ne fut pas sans un violent dépit de la part de ceux qui avaient échoué dans leur entreprise. Ils voulurent s'en venger, en persécutant plus que jamais celles qu'ils ne pouvaient chasser. Injures, menaces, visites nocturnes, escorte et surveillance continuelle, rien ne fut épargné ; mais rien ne put ébranler leur constance ; rien ne put les empêcher de remplir avec zèle leurs devoirs de bonnes chrétiennes, de ferventes Religieuses et de charitables hospitalières.

L'une de leurs plus grandes peines, ce fut de voir s'installer dans l'hôpital, et à côté d'elles, le Comité révolutionnaire, un des tribunaux les plus horribles qu'il y ait eus en France, durant ces jours de terreur. Le président, nommé Ragny, avait été membre du Comité révolutionnaire de Paris. L'accusateur public était un Religieux apostat, appelé Donzé-Verteuil. Un élève de chirurgie et un compagnon menuisier de Brest figuraient parmi les juges. Un marchand juif se trouvait parmi les jurés. Le président et l'accusateur public se faisaient remarquer par leur barbarie. Ils cherchaient à effrayer les prévenus, en prenant le ton le plus hautain, et, si les paroles dures et l'ironie cruelle ne suffisaient pas, ils en venaient aux menaces. L'accusé, placé entre deux gendarmes, qui tenaient à la main le sabre nu, avait encore en face de lui un soldat de l'armée révolutionnaire, dont le costume et l'attitude menaçante étaient propres à le

frapper de terreur. Il lui était rigoureusement défendu de fixer la vue sur l'assemblée. Assis dans un fauteuil, où il était violemment retenu par une barre de fer placée à la hauteur de sa poitrine, il ne pouvait répondre que par *oui* ou *non* aux interrogatoires qu'il subissait, quelque important qu'il fût pour l'intérêt de sa cause de donner des explications.

Ce tribunal de sang manifestait surtout sa haine contre les prêtres et les Religieux. Les Sœurs avaient sans cesse sous les yeux le spectacle déchirant des victimes, qu'on entassait sur des chariots qui traversaient la cour pour se rendre à la guillotine. On les tenait là, dès le matin, pour ne les envoyer au supplice qu'à midi, et quelquefois le soir, afin que le nombre en fût plus grand. Elles entendaient leurs sanglots et voyaient couler leurs larmes. Elles entendaient aussi les interrogatoires, les menaces, les blasphèmes atroces du président, de l'accusateur public et des juges. Elles étaient obligées de passer bien souvent à côté de ces hommes de sang et de leurs infortunées victimes vouées à la mort, et à travers les rangées de fusils chargés et placés en faisceaux le long des murailles. C'était dans la charrette destinée au service des Sœurs et conduite par leur domestique, nommé *Pouliquin*, qu'on menait au supplice ceux des condamnés qui ne pouvaient suivre la marche, à cause de leur âge ou de leurs infirmités.

Il est arrivé souvent qu'au moment où les Sœurs sortaient de leurs emplois pour se rendre aux exercices de la Communauté ou ailleurs, elles se seraient trouvées en présence d'une longue file de malheureux que l'on conduisait à la guillotine, si des infirmiers n'étaient venus charitablement leur dire : « Attendez un peu, mes Sœurs, vous ne pouvez sortir maintenant. » Les agents

de la Révolution ne partageaient pas ces sentiments d'humanité ; ils profitaient au contraire du moment où ces pieuses Religieuses étaient à portée de les entendre, pour éclater en menaces qui se dirigeaient contre elles, de sorte qu'elles étaient sans cesse dans l'attente de quelques nouvelles tortures.

Quand elles traversaient la cour de l'hôpital, elles voyaient souvent se tourner vers elles les regards des bourreaux et de leurs victimes. Ceux-là semblaient leur dire : « Votre tour viendra. » Elles y comptaient elles-mêmes, sans chercher à fuir la mort ; elles l'attendaient avec le courage des martyrs. La mort d'ailleurs n'était-elle pas plus douce que leurs longues et continuelles tortures ? La mort ne pouvait que les délivrer des peines de la vie et les mettre en possession de la couronne éternelle, pour laquelle elles ne cessaient de soupirer nuit et jour. Les regards craintifs et humides des pauvres victimes de la barbarie révolutionnaire semblaient implorer une prière. Ah ! elles priaient aussi pour ces malheureux de tout âge, de tout sexe, de toute condition, que l'on conduisait pêle-mêle à la guillotine, afin que le Seigneur les reçût bientôt dans sa gloire. Elles priaient encore pour leurs bourreaux si cruels et si coupables ; elles priaient pour la patrie mutilée et sanglante ; elles priaient pour l'Eglise, dont les entrailles maternelles étaient déchirées par les mains de ses propres enfants ; elles priaient pour leur chère Communauté, pour leur parents, pour leurs amis et pour elles-mêmes ; et la prière était presque leur unique consolation, l'unique remède à tous leurs maux.

Dans ce temps-là, elles eurent encore la douleur de perdre l'une de leurs pieuses compagnes, la Sœur Saint-Yves, qui mourut sans recevoir les derniers secours de la reli-

gion ; car le P. Duchesne n'était pas encore rentré dans la maison, et aucun prêtre fidèle ne pouvait paraître sans être assuré de mourir sur l'échafaud. Dans les derniers jours de la Sœur Saint-Yves, on ne savait comment lui annoncer le danger de sa position. La Sœur Saint-Lazare, en sa qualité de pharmacienne, prit enfin sur elle de lui adresser ces paroles, qui n'étaient point capables de troubler une âme toujours prête à partir pour le ciel : « Vous êtes bien malade, ma bonne Sœur Saint-Yves, et nous ne pouvons vous procurer les secours de la religion. Oui, votre maladie est dangereuse ; vous allez bientôt peut-être paraître au jugement du bon Dieu. — Oh ! l'heureuse nouvelle ! Sœur Saint-Lazare, reprit la malade ; oh ! l'heureuse nouvelle ! ne vous affligez pas à mon sujet. Le bon Dieu est bien bon ; il m'a toujours conduite à lui par l'amour. J'ai une grande confiance dans ses miséricordes qui sont infinies, et dont j'ai si souvent ressenti les effets. Je me jette entièrement entre les bras de mon divin Epoux, bien persuadée qu'il ne les ouvrira pas pour me laisser tomber. Je me recommande beaucoup à vos prières et à celles de toutes mes Sœurs. » Elle expira peu de jours après, dans une paix et dans une tranquillité parfaites. Née le 24 mai 1752, elle était entrée au noviciat le 3 avril 1770, et avait fait sa profession le 1<sup>er</sup> mai 1771.

Dans le courant de l'année 1794, une nouvelle épidémie envahit l'escadre qui se trouvait dans la rade de Brest. Un des médecins, M. Pichon, représenta aux administrateurs que les Sœurs n'étaient pas en nombre suffisant pour faire face à tous les besoins d'un service aussi considérable. Le représentant du peuple, Jean Bon de Saint-André, voulut dans cette circonstance faire preuve de civisme. Il s'agissait, disait-il, de sauver la vie aux défenseurs de la patrie. Il écrivit donc aux diffé-

rents comités de lui envoyer les Filles de la Sagesse qu'ils avaient dans leurs prisons. Il en vint six de Nantes et trois de Brouage. Les gendarmes furent chargés de les conduire ; mais il leur était bien recommandé d'avoir pour elles toutes sortes d'égards. Les Sœurs prises à Nantes étaient les Sœurs Sainte-Esther, Saint-Marcellin, Saint-Eugène, Saint-Philippe de Néri, Saint-Adrien et Saint-Victorin. Celles qui furent amenées de Brouage étaient les Sœurs Saint-Omer, Martinien et Candide. Ces trois dernières étaient d'Archiac.

Toutes les Sœurs étaient heureuses de sacrifier ce qui leur restait de vie au service de cette multitude de malades, au milieu desquels elles se trouvaient. Plusieurs furent attaquées de la maladie ; quatre en moururent, et allèrent au Ciel recevoir la récompense qu'elles avaient si bien méritée. Cette horrible épidémie emporta environ 50 chirurgiens.

C'est vers cette époque qu'arrivèrent à Brest les prêtres catholiques du département de la Nièvre, condamnés à la déportation. Ils devaient être envoyés de Brest à Cayenne. A leur arrivée en rade, ils furent remis à des gendarmes qui les conduisirent à la prison des matelots, où ils étaient très-mal nourris et presque entièrement privés d'air. Ils avaient déjà grandement souffert depuis leur départ ; le long du chemin, un grand nombre d'entre eux avaient succombé de fatigues et de misères. Ils étaient 71 en quittant leur pays ; ils n'étaient plus que 25 en arrivant à Brest, et encore les médecins qui les visitèrent en trouvèrent seize assez malades pour être transportés à l'hôpital de la marine. Chose merveilleuse ! le malheur de ces pauvres prêtres devint une source de consolations pour les Filles de la Sagesse, qui se trouvèrent véritablement heureuses de donner leurs soins à ces gé-

néreux confesseurs de la foi. Quelle ne fut pas aussi la joie de ces dignes ministres de la religion, en se voyant confiés aux soins charitables et intelligents de Religieuses fidèles, que Dieu leur envoyait comme des anges du ciel sur le chemin de l'exil ! Malheureusement, les Sœurs n'étaient pas libres de faire pour eux ce qu'elles auraient désiré.

Parmi ces ecclésiastiques se trouvait un jeune prêtre de la ville de Nevers, nommé Jacques-Jean-Baptiste Imbert. Plein d'activité et de courage, il avait plus d'une fois rendu de grands services à ses compagnons d'infortune. Lorsqu'il entra à l'hôpital, il fut reconnu par un forçat employé au service des malades. Ce forçat était lui aussi de Nevers, et il avait servi dans une famille respectable, dont le fils, prêtre fidèle, était également à l'hôpital. Ces deux pauvres prêtres avaient à peine des vêtements nécessaires pour se couvrir. Le forçat, chez lequel le crime n'avait pas étouffé tout sentiment de compassion et de reconnaissance, leur procura d'abord quelques morceaux de toile, et sut intéresser en leur faveur quelques personnes qui les secoururent.

M. Imbert avait l'air franc et décidé. Ses manières dégagées portèrent une des Sœurs à supposer qu'il était prêtre constitutionnel. Dans cette persuasion, elle ne le traitait pas avec autant de bienveillance que les autres. Il ne tarda pas à s'en apercevoir, et il crut devoir détruire cet injuste soupçon, en se faisant connaître devant la Communauté assemblée. La Sœur le pria de vouloir bien recevoir ses excuses ; et toutes les Sœurs, bien fixées sur son compte, lui procurèrent, à sa sollicitation, le plus grand bonheur qu'il pût éprouver dans ses maux, celui de célébrer la sainte Messe. Il disposa même à la première Communion la fille du chirurgien major de l'hô-

pital et une autre enfant. Il prononça, en cette occasion, un discours pathétique, que les circonstances terribles dans lesquelles se trouvait la France rendaient encore plus touchant. Bientôt les prêtres de la Nièvre, qui avaient été placés à l'hôpital, pour cause de maladie, eurent ordre de rejoindre leurs confrères à la déportation. La plupart cependant ne purent le faire, parce qu'ils étaient encore trop malades, au moment du départ.

Au commencement de 1795, après la mort du farouche Robespierre, la persécution contre les prêtres et les Religieux se ralentit un peu. C'est alors que les ecclésiastiques de Nevers recouvrèrent leur liberté. Avant de quitter Brest, ils adressèrent aux Filles de la Sagesse une lettre dictée par la plus vive reconnaissance. Voici cette lettre :

« Mesdames,

« Vous avez été trop touchées de nos disgrâces pour n'être pas sensibles à une nouvelle qui semble en annoncer la fin. On nous rappelle dans notre département. Ce rappel, en nous inspirant l'espoir du retour de la religion, comble nos cœurs de consolation. Il accroît aussi notre reconnaissance pour les Sœurs charitables qui nous ont conservé les forces que nous pourrions encore consacrer à son service.

« Oui, Mesdames, si nous pouvons, dans la suite, être encore utiles à l'Eglise, c'est à vous que l'Eglise le devra, parce que, sans les efforts de votre zèle, aucun de nous n'existerait. Nous n'avons donc point besoin de vous dire que vous serez associées à tout le bien qu'il plaira à la divine bonté de faire par notre ministère. Nous n'oublions jamais vos bienfaits ; nous les présenterons tous les

jours à Dieu, pour qu'il les récompense, en continuant à verser sur vous ses plus abondantes bénédictions.

« Nous sommes avec beaucoup de respect, Mesdames, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

« Ont signé : Le Jault, Moreau, Berthault, Marille, Descolons, Jolly, Etienne Durand, Saclier, Imbert, Panneurat, Blandin. »

Les Sœurs crurent devoir répondre à la lettre de ces pieux confesseurs de la foi, pour leur témoigner la joie qu'elles éprouvaient de leur mise en liberté, les remercier des bons exemples qu'elles en avaient reçus, et se recommander à leurs saintes prières.

Dans cette même année 1795, le R. P. Supiot écrivit deux fois aux Sœurs de Brest. Il y avait longtemps que la voix des Supérieurs généraux ne s'était pas fait entendre aux Filles de la Sagesse. Dans la première lettre, qui était très-étendue, le vénérable Supérieur s'adressait à la *famille absente*. Cette lettre est toute remplie des avertissements les plus charitables, des encouragements les plus paternels et des enseignements les plus salutaires. Dans sa seconde lettre, datée du 9 mai, il exprime toute la joie qu'il éprouve, en voyant qu'un peu de calme commence à se faire sentir. On voit, par ces deux lettres, que le P. Duchesne était rentré à l'hôpital, et continuait à donner ses soins aux Filles de la Sagesse. Ces lettres furent reçues des Sœurs avec les plus grands sentiments de joie et de reconnaissance. Cependant, quelques-unes d'entre elles furent troublées à la lecture de la première, qui signalait des manquements et des défauts qu'il fallait toujours éviter avec soin. Elles crurent que c'était là un reproche qui leur était adressé, tandis que ce n'était qu'un avertissement charitable que le bon Père donnait

à sa famille religieuse, pour la prémunir contre un mal qui n'existait pas encore.

Les Sœurs inquiètes trouvèrent une occasion favorable pour lui faire connaître par lettre l'ennui dans lequel ses paroles les avaient jetées, et lui témoigner les sentiments religieux dont elles étaient pénétrées. Le vénérable Supérieur ne put leur répondre qu'au mois d'août 1796. On voit que cette lettre était dictée par un cœur de père. Nous ne citerons que quelques paroles qui durent faire tressaillir de bonheur toutes les Sœurs de Brest. « Consolez-vous donc, mes très-chères filles, leur disait-il ; je n'ai aucun reproche à vous faire, je n'ai que des éloges à vous donner. Vos sentiments, vos œuvres, votre vie, votre conduite, vos sueurs, vos travaux, vos épreuves, vos combats, votre fermeté, votre foi inébranlable, vos souffrances, et je dirai presque votre martyre continu, méritent des éloges et recevront, je l'espère, des bontés du Seigneur la couronne de justice. »

Dans l'année 1797, fut guillotiné à Brest Expilly, évêque intrus de Quimper ; mais il fut remplacé par un autre intrus nommé Audrin, qui se fit sacrer, le 22 juillet de cette même année, par les évêques schismatiques de Rennes, de Vannes et de Saint-Brieuc. Ce malheureux fit tous ses efforts pour gagner la Communauté des Filles de la Sagesse ; mais il avait affaire à des âmes plus chrétiennes et plus courageuses que la sienne. Le Seigneur veillait d'ailleurs sur ses fidèles épouses, et rien ne put ébranler leur foi. Le R. P. Supiot ne laissa pas échapper cette occasion de leur exprimer par lettre de combien de consolations elles remplissaient son cœur par leur inviolable fidélité, par leur inébranlable constance à se maintenir dans les bons principes, au milieu de tant de persécutions et de tant de pièges qui leur étaient tendus de toutes

parts. Montfort dut tressaillir, aussi lui, dans le ciel, et se réjouir avec les anges, en voyant sur la terre des enfants si dignes de lui.

Au commencement de 1798, la Mère Sainte-Flavie, âgée de 68 ans, se rendit à Brest, où elle finit son généralat, cette même année. Elle était très-infirmes par suite d'une attaque de paralysie : ce qui ne l'empêchait pas de suivre tous les exercices de la Communauté, qui se faisaient bien régulièrement. Sa grande ferveur lui rendait une partie des forces que lui avaient enlevées son âge et ses infirmités. Il est inutile de dire que les Sœurs de Brest furent au comble de la joie, quand elles virent au milieu d'elles leur vénérable Supérieure générale.

A cette occasion, le P. Supiot régla que la maison de Brest continuerait, jusqu'à nouvel ordre, à ne point avoir de Supérieure en titre. Il partageait l'autorité entre la Mère Sainte-Flavie, la Sœur Iphigénie et la Sœur l'Annonciation. La Mère Sainte-Flavie devait s'occuper de tout ce qui regardait le spirituel et la direction particulière des Sœurs ; la Sœur Iphigénie était chargée de tout ce qui concernait la procure et le matériel ; la Sœur l'Annonciation était mise à la tête de tous les bureaux, et devait correspondre avec l'administration de la marine. Ces trois Sœurs formaient un conseil qui devait se réunir deux fois par mois, et plus souvent, s'il en était besoin.

Le P. Duchesne, caché dans l'intérieur du logement des Sœurs, était privé de la consolation qu'il procurait aux autres par la confession. Depuis le départ des prêtres de la Nièvre, il n'avait trouvé personne en qui il pût mettre sa confiance. La divine Providence vint à son secours, en lui envoyant un saint prêtre dans la personne de M. Graverand. Dès le commencement de la Révolution, ce digne ecclésiastique avait été emprisonné à Brouage,

avec un grand nombre d'autres, qui avaient tous été retenus sur les pontons. D'un dévouement et d'une charité sans bornes, d'une force physique et morale qui lui faisait braver toutes les fatigues et tous les mauvais traitements dont ces malheureux prêtres étaient accablés, il rendit à ses confrères les plus signalés services. Quand l'ordre fut donné de renvoyer les prêtres dans leurs districts, M. Graverand fut conduit à Brest, et mis, avec beaucoup d'autres, en arrestation à l'hôpital de la marine. Reconnu par une Sœur qui elle-même avait été emprisonnée à Brouage, il fut mis en rapport avec le P. Duchesne, qui devint son intime ami.

A la pacification, M. Graverand fut placé à la tête d'une paroisse située entre Guipavas et Landerneau. Il voulut bien accepter d'être le confesseur des Sœurs ; et lorsque le P. Duchesne fut appelé à Saint-Laurent par le R. P. Supiot, il en devint l'aumônier, à la grande satisfaction de toute la Communauté.

Le 26 octobre 1799, la maison de Brest fit une bien grande perte dans la Sœur Iphigénie que la mort enleva, après 41 ans de profession. Elle se nommait Jeanne Maygrier. Née à Angoulême, le 12 août 1734, et entrée au noviciat, le 29 avril 1757, deux ans avant la mort de la Mère Marie-Louise de Jésus, elle avait fait profession, le 25 avril 1758. C'était un modèle de toutes les vertus. Elle avait donné des preuves nombreuses de sa prudence, de sa sagesse, de la force de son caractère, dans la conduite qu'elle avait tenue vis-à-vis des autorités de Brest. Aussi, toutes les Sœurs la pleurèrent, et elles ne se consolèrent que dans la pensée qu'elle jouissait au ciel de la récompense que ses vertus lui avaient méritée.

Les persécutions n'étaient plus les mêmes ; l'orage ne

grondait plus avec la même violence ; les jours devenaient moins sombres. La France, tout occupée de ses guerres extérieures, avait fait cesser en partie les vexations intérieures qui ne pouvaient tourner à son profit. On commençait à laisser à la religion sa liberté et son repos. En 1800, les Sœurs de Brest, profitant de ces heureuses circonstances, écrivirent au Gouvernement une lettre collective, pour demander l'autorisation de demeurer dans leur maison principale à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et d'y recevoir des sujets, demande qu'avait faite déjà la Mère Sainte-Praxède, laquelle venait de mourir, avant d'avoir reçu une réponse. La réponse favorable ne vint que quelques années plus tard.

Ce fut à la Toussaint de l'année 1800, que les Sœurs de Brest se décidèrent à reprendre leur costume religieux : ce qu'elles firent avec une joie qu'il est impossible d'exprimer. Cette année était aussi la cinquantième année de profession de la Révérende Mère Sainte-Flavie. Ces deux circonstances se réunissaient pour faire de ce jour un jour de bonheur pour la Communauté, et un jour de triomphe pour la religion. Plusieurs administrateurs voulurent partager la joie de ces courageuses hospitalières, et vinrent dans leur plus grand uniforme leur faire visite, pour les féliciter et les complimenter. Tout semblait autour d'elles prendre une nouvelle naissance, une nouvelle vie.

La Mère Sainte-Flavie ne voulut plus quitter ses filles de Brest, qui avaient fait sa gloire et sa consolation. Elle mourut dans leurs bras, avec les sentiments de la plus admirable piété, le 7 mai 1706, à l'âge de 76 ans, après avoir fait pendant 56 ans l'ornement de la Congrégation. La Sœur Saint-Lazare, dont il a été souvent parlé, termina sa glorieuse carrière à Saint-Laurent, en 1843. Une autre

Fille de la Sagesse, qui avait passé, à Brest, les terribles années de la Révolution, travailla encore, pendant plus d'un demi-siècle, à procurer la gloire de Dieu, le bien du prochain et le salut de son âme ; c'était la vénérable Sœur Aldegonde, morte à Saint-Laurent, le 13 octobre 1856, âgée de 92 ans, dont 70 de profession. Elle s'est endormie dans le Seigneur, sans maladie, sans agonie.

Nous terminerons ce que nous avons à dire ici des Sœurs de Brest, en proclamant qu'elles se sont montrées de dignes Filles du Vénérable P. de Montfort, et qu'elles ont bien mérité de leur Congrégation tout entière. Elles ont également bien mérité de Dieu, qui a déposé maintenant sur tous leurs fronts la couronne immortelle, et qui n'a point cessé, depuis, de répandre ses plus abondantes bénédictions sur les Sœurs qui leur ont succédé jusqu'à ce jour, dans la même ville et dans les mêmes emplois, et chez lesquelles on a toujours remarqué l'union la plus intime, le dévouement le plus généreux, la régularité la plus exemplaire, sans parler de toutes les autres vertus qui sont partout l'apanage des Filles de la Sagesse.

### CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENTS DES FILLES DE LA SAGESSE A ANGOULÊME, GARENTAN  
ET CHATEAU-LARCHER, PENDANT LA RÉVOLUTION.

L'histoire des établissements de la Sagesse, pendant la Révolution, est à peu près toujours la même. Partout les Sœurs ont fait éclater les plus sublimes vertus, au milieu de la persécution ; partout elles ont refusé le serment inique qui leur était demandé ; partout elles ont été chassées indignement de leurs maisons, où elles laissaient des pauvres et des malades en pleurs et des enfants inconsolables. Nous verrons cependant que, grâce à un homme courageux, les Sœurs de Laleu, aux portes de la Rochelle, n'ont point quitté leur établissement. Il en a été de même à Tusson, dans la Charente-Inférieure: la Sœur Héliodore a passé toute la Révolution dans son petit hôpital sans y être inquiétée, ce qui fait l'éloge des habitants autant que le sien. On l'a laissée tranquillement soigner ses malades, sans lui demander le serment. On s'est contenté de prendre tout le bien de l'hôpital, qui appartenait à la Communauté par fondation.

Nous regrettons vivement que beaucoup de détails intéressants sur la conduite des Filles de la Sagesse, pendant les jours mauvais, ne soient pas parvenus jusqu'à nous ; mais nous avons l'assurance que rien n'a échappé aux regards de Celui qui voit tout, et qu'aucun mérite n'est demeuré sans récompense. D'ailleurs nous